

Les membres du Bureau Exécutif et le Comité Directeur se soumettent à un code éthique, leur permettant d'agir en concordance avec les valeurs associatives fondamentales, humaines et responsables du CRCK :

• **RESPECT** : Les choix et les décisions issues de réunions et de votes doivent être respectés. L'écoute de chacun et la prise en compte des avis contradictoires doit rester au coeur de la démarche associative. Aucun membre n'est mis à l'écart de la prise de décision.

• **RESPONSABILITÉ** : Nous respectons et assumons nos engagements, ainsi que leurs conséquences.

• **CONFIDENTIALITÉ** : Nous nous engageons à ne pas divulguer les informations à caractère confidentiel ou personnel auprès d'autres organismes ou partenaires.

• **NEUTRALITÉ** : Chaque membre du Bureau Exécutif ou du Comité Directeur, s'engage à rester neutre lors des réunions ou des prises de décisions fondamentales. De cette manière, aucun club ne sera avantagé ou lésé.

• **INTÉGRITÉ** : Chaque membre du Bureau Exécutif ou du Comité Directeur s'engage à refuser tout arrangement altérant son impartialité.

• **OBJECTIVITÉ** : Les remarques et objections seront traitées de manière objective.

• **INDÉPENDANCE** : Nous agissons indépendamment de tout intérêt commercial, financier, ou personnel, suivant le code associatif de la loi 1901.

• **INTÉRÊT GÉNÉRAL** : Nous agissons en faveur de l'intérêt du Comité. Les préoccupations et objectifs personnels sont oubliés au profit du bien commun.